



Page d'informations officielles (PIO) n° 3/2024 Mars 2024

Projet de fusion intercommunale

Dans le courant du mois décembre 2023, les populations de Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Morrens ont été invitées à participer à un sondage relatif à un éventuel projet de fusion de ces trois communes. Les résultats, communiqués au mois de janvier sur le site internet et au pilier public de chaque commune, ont montré que la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire était favorable à un tel projet (64% à Bretigny-sur-Morrens, 75 % à Cugy et 78% à Morrens). A noter que les résultats détaillés sont encore disponibles sur les différents sites internet.

Les Municipalités souhaitent désormais vous communiquer les démarches entreprises à la suite de ce sondage.

Les membres des exécutifs concernés se sont rencontrés dans le courant du mois de janvier, en présence du délégué cantonal aux fusions de communes, afin de discuter des différentes alternatives pouvant être envisagées à ce stade. Il ressort de ces discussions que **les trois collèges municipaux sont favorables au principe d'un projet de fusion. Toutefois, il a été jugé à l'unanimité que le calendrier prévisionnel proposé, fixant une entrée en vigueur de la fusion au 1er janvier 2027, était trop contraignant**, sachant que les travaux nécessaires et les coûts ne sont pas encore clairement définis.

La possibilité de réaliser dans l'immédiat une pré-étude, permettant d'analyser la faisabilité d'une fusion et pouvant servir de base solide au lancement ou non d'un tel projet au début de la prochaine législature, a également été évoquée. Toutefois et afin de laisser toute latitude aux prochain-e-s élu-e-s, cette solution a finalement été écartée.

Au vu de ces éléments et des circonstances actuelles, il paraît donc préférable de reporter le lancement d'un éventuel projet de fusion à la prochaine législature.

Les Municipalités tiennent encore à remercier sincèrement toutes les personnes ayant pris le temps de participer au sondage, qui aura tout de même démontré que la population partageait la volonté des autorités communales d'un rapprochement de nos trois communes.

* * *

Election complémentaire à la Municipalité du 25 février 2024 – Election d'un nouveau municipal

La Municipalité a le plaisir de vous informer que M. Alberto Fernandez a été élu municipal au terme du 2^{ème} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité en obtenant 402 votes, soit 58% des suffrages. Il sera prochainement assermenté par le Bureau du Conseil communal et prendra ses fonctions dès que possible.



Opération « Coup de balai » 2024

La Commune de Cugy participera le samedi 23 mars 2024 à l'opération « Coup de balai », une action cantonale de ramassage de déchets organisée par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC).

Dans le but de parfaire l'état de propreté du village, cette action aura lieu sur les bords de la route cantonale, les sentiers pédestres du Talent, des Roches et divers autres sentiers forestiers, la place de sports du Billard ainsi que les places de jeux des écoles de la Chavanne et de la Cavenettaz.

Si vous souhaitez participer à cet effort commun, merci de bien vouloir vous inscrire par courriel à l'adresse info@cugy-vd.ch d'ici au 14 mars 2024.

Plus d'informations sur notre nouveau site internet ou par téléphone au 079/120 14 56 durant les horaires d'ouverture de l'administration communale et sur le site www.balai.ch.

* * *

Déchetterie de Praz-Faucon – Horaire d'été

Nous vous rappelons que la déchetterie est passée à l'horaire d'été depuis le **1^{er} mars 2024 et ce jusqu'au 30 novembre 2024.**

Horaire d'été (1 ^{er} mars au 30 novembre)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
Matin	Fermé	Fermé	09h00 11h30	Fermé	09h00 11h30	08h00
Après-midi	Fermé	14h00 19h00	14h00 19h00	16h00 19h00	15h00 19h00	17h00

* * *

Désaffectation partielle du cimetière

Nous vous informons que la désaffectation partielle du secteur des tombes cinéraires N° 501 à 539 se déroulera du 15 au 26 avril 2024.

Excepté les tombes cinéraires suivantes : N° 509, 512, 519, 524, 525, 527, 536, 537, 539